

**vous proposent une journée de formation
sur le thème :**

Le maire et le psychiatre : ensemble pour la santé mentale

**Le mardi 13 mars 2007
de 9h00 à 17h00**

**Lieu :
Auditorium du musée
5 place de Lavalette
38000 Grenoble**

Le droit à la formation des élu(e)s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-es locaux à la formation. Les frais de formation de l'élu-e constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et Citoyenneté*.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire valoir par le responsable de la collectivité territoriale, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation et Citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 50%.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et Citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités. Les tarifs pour la journée de formation :

Élu-e-s et agents territoriaux des communes de :	
- moins de 1000 habitants	200€
- de 1000 à 3500	250€
- de 3500 à 5000	300€
- de 5000 à 10000	350€
- de 10000 à 20000	450€
- de 20000 à 40000	500€
- de 40000 à 50000	550€
- de 50000 à 100000	600€
- plus de 100000	650€
Conseillers Généraux et Régionaux	650€

Les tarifs comprennent les frais de formation, et de déjeuner.

Bulletin d'inscription à la journée de formation (valant convention simplifiée de formation)

Le maire et le psychiatre : ensemble pour la santé mentale.

organisées par *Formation et Citoyenneté*
et Elus, Santé Publique & Territoires

Le mardi 13 mars 2007,

à l'Auditorium du musée, 5 place de Lavalette 38000 Grenoble.

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-es est enregistré dans le Val de Marne (94).

Bulletin à renvoyer par courrier
ou par télécopie au 01 43 79 32 09

Nom : _____ Conseil général : _____ Signature de l'élu(e) inscrit(e) à la journée : _____

Prénom : _____ Conseil régional : _____

Adresse : _____ Collectivité territoriale : _____

Commune de : _____

Nombre d'habitants _____

(pour les élus communaux) : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Signature du responsable
de la collectivité avec

E-mail: _____ cachet : _____

Fonction électorale : _____

CACHET

Le maire et le psychiatre : ensemble pour la santé mentale

Le mardi 13 mars 2007



9h00 Accueil

Michel Destot, maire de Grenoble

Ouverture

Professeur Didier Houssin, directeur général de la Santé (sous réserve)

Présentation de la journée

Marina Girod de l'Ain, maire adjointe à Grenoble, vice-présidente de "Elus, Santé Publique & Territoires"

9h30 Conférence préliminaire

Après la loi de prévention de la délinquance :

Bernard Azema, 1er vice-président du Tribunal de Grande Instance de Grenoble, membre de la commission départementale des hospitalisations psychiatriques : "La place du juge dans les hospitalisations d'office"

Pauline Rhenter, politologue : "Le pouvoir des maires en matière d'hospitalisation d'office : les enjeux de la loi de prévention de la délinquance"

Discutant : **Loïck Villerbu**, directeur de l'Institut de criminologie et sciences humaines, professeur de psychologie clinique et psychopathologie, Université Rennes 2

10h30 Première table ronde

Agir en amont des hospitalisations contraintes : les dispositifs d'alerte

Marie-Odile Dufour, maire adjointe et **Françoise Bargerò**, attachée principale, chef du service de l'Aide légale au CCAS : "Le groupe de vulnérabilité de la ville de Champigny-sur-Marne"

Christian Mongin, directeur délégué à la santé et **Philippe Lefevre**, médecin coordinateur du centre de santé : "La cellule d'alerte de la ville d'Evry"

Discutant : **Serge Kannas**, psychiatre, membre de la Mission Nationale d'Appui en Santé Mentale

13h00 Déjeuner

14h30 Seconde table ronde

Pour une prévention en santé mentale : les dispositifs de concertation

Marina Girod de l'Ain, maire adjointe, **François-Paul Debionne**, médecin directeur à Grenoble et **Pierre Murry**, vice-président de CME : "La construction d'un diagnostique local", "Le dispositif de concertation"

Laurence Grare, maire adjointe (sous réserve) et **Pilar Giraux**, psychiatre, médecin de santé publique "La Santé mentale dans l'atelier Santé ville d'Aubervilliers"

Discutant : **Guy Gozlan**, psychiatre, directeur médical du réseau PREPSY, secrétaire général de CDHP-France, correspondant de la Mission Nationale d'Appui en Santé mentale

16h00 Conclusion

Le maire et la santé mentale : quelles interventions dans la communauté ?

Eric Piel, psychiatre, responsable d'un secteur de psychiatrie publique à Paris, co-auteur avec Jean-Luc Roelandt du rapport "De la psychiatrie vers la santé mentale", remis au ministère de la santé en 2001

16h30 Clôture

Laurent El Ghozi, maire adjoint à Nanterre, Président de "Elus, Santé Publique & Territoires"

Formation et Citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris

formation
& Citoyenneté